

Publié le 15/12/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2023_165

OBJET : Pôle de Proximité des Pieux - Services Communs - Avenant n°2 à la convention de création du service commun

Exposé

Conformément à sa charte constitutive, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et les Conseils municipaux ont décidé, en 2018, de la création de services communs territorialisés par Pôle de Proximité pour permettre de conserver une gestion collégiale - à une échelle jugée pertinente - des compétences restituées aux communes.

Dans le cadre de cet accompagnement, une convention portant création du service commun « Pôle de Proximité des Pieux » pour assurer collégialement ces missions a été signée entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et les 14 communes adhérentes.

Il est proposé, conformément à l'article 12 de ladite convention, de procéder à une modification par voie d'avenant afin d'encadrer le service des repas aux associations de centres de loisirs du territoire.

Cet ajustement modifie le contenu de l'Article 1.2 « Missions du service commun », qui est complété par :

« Centres de loisirs

La fourniture des repas par la cuisine centrale (production et livraison) avec remise en température par du personnel communautaire dans les restaurants scolaires pour les enfants et adultes des centres de loisirs les mercredi midi et lors des vacances scolaires ».

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de création du service commun du Pôle de Proximité des Pieux du 28 janvier 2019,

Vu la délibération n°DEL2022_171 du 6 décembre 2022 autorisant la signature d'avenants aux conventions des services communs,

Vu l'avis favorable de la commission de territoire du service commun du Pôle de Proximité des Pieux réunie en date du 19 septembre 2023,

Vu les délibérations des communes approuvant l'avenant,

Délibération n° DEL2023_165

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 169 - Contre : 0 - Abstentions : 10) pour :

- **Accepter** la modification apportée par voie d'avenant n°2 à la convention de création de service commun du Pôle de Proximité des Pieux, comme exposé précédemment,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :
Avenant n°2

7 DECEMBRE 2023

Date d'envoi de la convocation : le 24/11/2023

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 162

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 7 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît (A partir de 19h08), ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h00), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, LECOUFFLET Alain suppléant de GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 19h18), HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique (A partir de 18h53), JOUANNEAULT Tony, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, BERNARD Julie suppléante de LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (A partir de 19h08), LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, TRAVERS Johany suppléant de LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, RIMBEAU Pierre suppléant de MADELEINE Anne, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel (Jusqu'à 20h00), MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc,

PERRIER Didier, PIC Anna (Jusqu'à 19h44), PLAINEAU Nadège, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIER Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, TAVARD Agnès (A partir de 18h37), THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations

ARRIVE Benoît à HEBERT Dominique (Jusqu'à 19h08), BERNARD Christian à LE POITTEVIN Lydie (A partir de 20h00), BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, FAUDEMÉR Christian à LEMENUÉL Dominique, FRANCOISE Bruno à BROQUAIRE Guy, HEBERT Karine à HERY Sophie, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LEFAIX-VERON Odile à LEJEUNE Pierre-François, LEJAMTEL Ralph à HULIN Bertrand (Jusqu'à 19h08), LETERRIER Richard à LE GUILLOU Alexandrina, MABIRE Edouard à ROUSSEAU François, MAGHE Jean-Michel à LEFEVRE Hubert, MAUGER Michel à ROCQUES Jean-Marie (A partir de 20h00), PIC Anna à DUVAL Karine (A partir de 19h44), PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert, TARIN Sandrine à SAGET Eddy, TAVARD Agnès à AMBROIS Anne (Jusqu'à 18h37)

Absents/Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, COLLAS Hubert, FALAIZE Marie-Hélène, GIOT Gilbert, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, LECHEVALIER Isabelle, PERROTTE Thomas, RENARD Jean-Marie, SIMON François, VIGER Jacques, VIVIER Sylvain

CONVENTION DE CREATION D'UN SERVICE COMMUN – Pôle de Proximité LES PIEUX – AVENANT N°2

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Cotentin, représentée par son Président, Monsieur David MARGUERITTE, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 13 juillet 2020,

Ci-après dénommée « l'EPCI », d'une part

Et

La Commune de BENOISTVILLE

Représentée par son Maire, Monsieur GANCEL Daniel, dûment habilité par délibération du conseil municipal du

La Commune de BRICQUEBOSQ

Représentée par son Maire, Monsieur COLLAS Hubert, dûment habilité par délibération du conseil municipal du

La Commune de GROSVILLE

Représentée par son Maire, Monsieur HAYE Laurent, dûment habilité par délibération du conseil municipal du

La Commune de HEAUVILLE

Représentée par son Maire, Monsieur FIDELIN Benoît, dûment habilité par délibération du conseil municipal du

La Commune de HELLEVILLE

Représentée par son Maire, Monsieur LAMOTTE Jean-François, dûment habilité par délibération du conseil municipal du

La Commune de LES PIEUX

Représentée par son Maire, Madame BIHEL Catherine, dûment habilitée par délibération du conseil municipal du

La Commune de LE ROZEL

Représentée par son Maire, Monsieur LAMOTTE Noël, dûment habilité par délibération du conseil municipal du

La Commune de PIERREVILLE

Représentée par son Maire, Monsieur LEMONNIER Thierry, dûment habilité par délibération du conseil municipal du

La Commune de SAINT CHRISTOPHE DU FOC

Représentée par son Maire, Madame HAMON Myriam, dûment habilitée par délibération du conseil municipal du

La Commune de SAINT GERMAIN LE GAILLARD

Représentée par son Maire, Monsieur SOINARD Philippe, dûment habilité par délibération du conseil municipal du

La Commune de SIOUVILLE HAGUE

Représentée par son Maire, Monsieur CHANTELOUP Denis, dûment habilité par délibération du conseil municipal du

La Commune de SOTTEVILLE

Représentée par son Maire, Monsieur SANSON Bruno, dûment habilité par délibération du conseil municipal du

La Commune de SURTAINVILLE

Représentée par son Maire, Monsieur THOMINET Odile, dûment habilitée par délibération du conseil municipal du

La Commune de TREAUVILLE

Représentée par son Maire, Monsieur VIGER Jacques, dûment habilité par délibération du conseil municipal du

Ci-après dénommée « La Commune », d'autre part,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-4-2 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin ;
- Vu** la convention de création du service commun du pôle de proximité des Pieux du 28/01/2019 ;
- Vu** l'avenant n°1 en date du 4 juillet 2023 ;
- Vu** l'avis favorable de la commission de territoire du service commun du Pôle de proximité des Pieux réunie en date du 19 septembre 2023 ;
- Vu** les délibérations des communes approuvant l'avenant.

PREAMBULE

Le Conseil Communautaire et les conseils municipaux ont décidé en 2018 de la création d'un service commun pour permettre de conserver une gestion collégiale à une échelle jugée pertinente des compétences restituées dans les délais fixés par la loi.

Dans le cadre de cet accompagnement, une convention portant création du service commun « Pôle de Proximité de des Pieux » pour assurer collégalement ces missions a été signée entre la communauté d'agglomération du Cotentin et les 14 communes adhérentes.

Il est proposé, conformément à l'article 12 de ladite convention, de procéder à des modifications par voie d'avenant afin d'encadrer le service des repas aux associations de centres de loisirs du territoire.

IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUI

ARTICLE UNIQUE : IL EST APORTE LES MODIFICATIONS SUIVANTES A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN

- Le contenu de l'article 1.2 – Missions du service commun est complété par :

Centres de loisirs

La fourniture des repas par la cuisine centrale (production et livraison) avec remise en température par du personnel communautaire dans les restaurants scolaires pour les enfants et adultes des centres de loisirs les mercredi midi et lors des vacances scolaires.

PROJET

Fait à Cherbourg en Cotentin, le en quinze exemplaires originaux

Le Président de la
Communauté d'Agglomération

Le Maire de la Commune
de BENOISTVILLE

David MARGUERITTE

Daniel GANCEL

Le Maire de la Commune
de BRICQUEBOSCQ

Le Maire de la Commune
de GROSVILLE

Hubert COLLAS

Laurent HAYE

Le Maire de la Commune
de HEAUVILLE

Le Maire de la Commune
de HELLEVILLE

Benoit FIDELIN

Jean-François LAMOTTE

Le Maire de la Commune
de LES PIEUX

Le Maire de la Commune
de LE ROZEL

Catherine BIHEL

Noël LAMOTTE

Le Maire de la Commune
de PIERREVILLE

Le Maire de la Commune
de ST CHRISTOPHE DU FOC

Thierry LEMONNIER

Myriam HAMON

Le Maire de la Commune
de ST GERMAIN LE GAILLARD

Le Maire de la Commune
de SIOUVILLE HAGUE

Philippe SOINARD

Denis CHANTELOUP

Le Maire de la Commune
de SOTTEVILLE

Le Maire de la Commune
de SURTAINVILLE

Bruno SANSON

Odile THOMINET

Le Maire de la Commune
de TREAUVILLE

Jacques VIGER

PROJET